



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 23 octobre 2015 à 11 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Roger Laurent.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 11 h sous la présidence du maire suppléant, monsieur Roger Laurent. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport d'ouverture des soumissions – Pavage Place Bellevue
4. Période de questions (relatives au point 3 seulement)
5. Fermeture de la séance

**S15-10-179**

#### **POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 23 OCTOBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque,

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**S15-10-180**

#### **RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – PAVAGE PLACE BELLEVUE (PROJET 2015-01)**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions par invitation pour le pavage du chemin Place Bellevue;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a déposé une soumission dans les temps prescrits ;

ATTENDU QUE la soumission de pavage Gadbois est conforme;

COMPAGNIE	PRIX SOUMISSIONNÉ
Pavage Gadbois	22 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire,

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport d'ouverture des soumissions tel que présenté et retienne la soumission de Pavage Gadbois pour le pavage du chemin Place Bellevue selon les documents soumis lors de l'appel d'offres, pour un montant de 22 000,00 \$ plus les taxes applicables.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE 15 000,00 \$ de cette dépense soit imputée au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et l'excédent, aux subventions accordées par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ET QUE ce conseil autorise le maire suppléant et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, les documents nécessaires à l'adjudication du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

**S15-10-181**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (11 h 03)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane B. Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Roger Laurent, maire suppléant**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Roger Laurent, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**